

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **7880 336 DT**, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à **305 321 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Compagnie Gestion et Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2016, l'actif de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à hauteur de 84,73 % se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20% ;
- Au 31 décembre 2016, l'actif de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP a été employé en des titres d'emprunt obligataire émis par un même émetteur Hannibal Lease à un taux de 10,41% se situant au-dessus de la limite prévue par l'article 29 du code des Organismes de placement collectif (OPC) tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement ;
- Au 31 décembre 2016, l'actif net de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP a été employé en des titres OPCVM à hauteur de 6,54% se situant au-dessus de la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en D.T.)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1	6 697 650	6 902 977
a – Actions et valeurs assimilées		515 549	420 688
b - Obligations et valeurs assimilées		6 182 101	6 482 289
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-4	1 207 214	1 649 070
a - Placements monétaires		495 708	1 490 158
b - Disponibilités		711 506	158 912
TOTAL ACTIF		7 904 864	8 552 047
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-6	14 000	15 060
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-6	10 528	9 962
TOTAL PASSIF		24 528	25 022
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4-7	7 278 604	8 193 430
CP 2 - Sommes capitalisables		601 732	333 595
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		296 411	48
b - Sommes capitalisables de l'exercice		305 321	333 547
ACTIF NET		7 880 336	8 527 025
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 904 864	8 552 047

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en D.T.)

		Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
	Note		
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-3	341 554	412 437
a - Dividende		15 131	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		326 423	412 437
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-5	30 706	91 354
c - Revenus des certificats de dépôt		30 415	80 363
d - Intérêts sur comptes courants		291	1 631
e- Revenu des comptes à terme		0	9 360
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		372 260	503 791
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-8	-54 312	-73 428
REVENU NET DES PLACEMENTS		317 948	430 363
CH 2 Autres charges	4-9	-15 669	-18 596
RESULTAT D'EXPLOITATION		302 279	411 767
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		3 042	-78 220
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		305 321	333 547
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-3 042	78 220
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-2 766	4 814
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 669	2 827
Frais de négociation de titres		-109	-2 875
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		301 073	416 533

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	301 073	416 533
a - Résultat d'exploitation	302 279	411 767
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 766	4 814
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 669	2 827
d - Frais de négociation de titres	-109	-2 875
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	-494 650
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-947 762	-4 128 747
a - Souscriptions	3 979 985	7 349 070
- Capital	3 764 404	7 068 717
- Régularisation des sommes non distribuables	-50	1 159
- Régularisation des sommes capitalisables	215 632	279 194
b - Rachats	-4 927 747	-11 477 817
- Capital	-4 677 661	-11 130 134
- Régularisation des sommes non distribuables	-313	-1 236
- Régularisation des sommes capitalisables	-249 773	-346 447
VARIATION DE L'ACTIF NET	-646 689	-4 206 864
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début de l'exercice	8 527 025	12 733 889
b - en fin de l'exercice	7 880 336	8 527 025
AN 5 - NOMBRE DE PARTS		
a - en début de l'exercice	83 867	125 463
b - en fin de l'exercice	74 519	83 867
VALEUR LIQUIDATIVE	105,749	101,673
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	4,01%	3,97%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-2016

1. PRESENTATION DU FONDS

Al AMANAH Obligataire FCP est un fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à partir de l'exercice 2015.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille titres :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2016 à 6 697 650 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	13 000	557 146	560 763	7,09%
EO AIL2013-1	7 000	280 000	289 236	3,66%
EO ATL 2010-2	2 000	40 000	40 009	0,51%
EO ATL 2013-2	1 000	80 000	80 593	1,02%
EO ATL 2014-1	1 200	72 000	75 341	0,95%
EO ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	100 000	100 193	1,27%
EO BTE 2009	1 100	33 000	33 410	0,42%
EO HL 2013/2 B	2 000	200 000	209 897	2,66%
EO HL 2015-01 B	2 860	286 000	298 105	3,77%
EO HL 2015-02 B	3 000	300 000	314 401	3,98%
EO MEUBLATEX 2010-B	500	10 079	10 377	0,13%
EO SERVICOM 2016	5 000	500 000	512 761	6,49%
EO STB 2008/2	2 800	157 500	164 616	2,08%
EO TUNISIE LEASING 2012-2 B	4 000	320 000	335 757	4,25%
EO UIB 2009/1	7 130	463 452	473 435	5,99%
EO UIB 2011-1	300	22 500	22 898	0,29%
ES AMEN BANK 2008	5	223	231	0,00%
ES ATL 2008	8 002	320 080	326 562	4,13%
ES CIL 2008	3 000	180 000	190 041	2,40%
TOTAL		3 921 980	4 038 626	51,09%
BTA				
BTA-5.6% 08/22	1 400	1 341 630	1 392 724	17,62%
BTA-6.90% MAI22	702	753 061	750 751	9,50%
TOTAL		2 094 691	2 143 475	27,12%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		6 016 671	6 182 101	78,21%
TITRES OPCVM		516 085	515 549	6,52%(*)
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	42	64 952	64 965	0,82%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	4 306	451 133	450 584	5,70%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		6 532 756	6 697 650	84,73%

(*) 6,54% de l'actif net

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2016 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2015	6 734 906	166 789	1 282	6 902 977	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	4 945			4 945	
Obligations de sociétés	813 089			813 089	
Actions SICAV	593 597			593 597	
Parts OPCVM	64 952			64 952	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés	-1 119 071			-1 119 071	1
Actions SICAV	-559 662			-559 662	1 668
Parts OPCVM					
Variation des plus ou moins values latentes			-2 766	-2 766	
Variation des intérêts courus		-411		-411	
Soldes au 31 décembre 2016	6 532 756	166 378	-1 484	6 697 650	1 669

4.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 341 554 dinars détaillés comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	326 423	412 437
Revenus des titres OPCVM	15 131	0
TOTAL	341 554	412 437

4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2016 s'élève à 1 207 214 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
CERTIFICATS DE DEPOT		486 754	495 708	6,27%
CD CIL 180J 27/02/17 6,85%	1	486 754	495 708	6,27%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES				
		486 754	495 708	6,27%
DISPONIBILITES		711 506	711 506	9,00%
TOTAL GÉNÉRAL				
		1 198 260	1 207 214	15,27%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour l'exercice 2016 à 30 706 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15
Revenus des certificats de dépôt	30 415	80 363
Revenus sur comptes de dépôt	291	1 631
Revenu des comptes à terme	0	9 360
TOTAL	30 706	91 354

4.6- Note sur les passifs

Le total passif au 31 décembre 2016 s'élève à 24 528 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	11 667	12 550
Dépositaire	2 333	2 510
Total PA1- Opérateurs créditeurs	14 000	15 060
Commissaire aux comptes	9146	8 576
Publications CMF	405	308
Impôt à payer	310	355
Redevance CMF	667	723
Total PA2- Autres créditeurs divers	10 528	9 962
Total	24 528	25 022

4.7- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

- Montant	8 193 430
- Nombre de titres	83 867
- Nombre de porteurs de parts	77

Souscriptions réalisées

- Montant	3 764 404
- Nombre de titres	38 532
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	8

Rachats effectués

- Montant	4 677 661
- Nombre de titres	47 880
- Nombre de porteurs de parts sortants	23

Capital au 31/12/2016

- Montant	7 280 173(*)
- Nombre de titres	74 519
- Nombre de porteurs de parts	62

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital de début d'exercice	7 280 173
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-2 766
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1 669
- Frais de négociation de titres	-109
- Régularisation des sommes non distribuables	-363
Capital au 31/12/2016	7 278 604

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour l'exercice 2016 se présente comme suit :

Libellé	Période Du 01/01/16 Au 31/12/16	Période Du 01/01/15 Au 31/12/15
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	45 260	61 190
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	9 052	12 238
Total	54 312	73 428

4.9- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 15 669 dinars pour l'exercice 2016. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Période Du 01/01/16 Au 31/12/16	Période Du 01/01/15 Au 31/12/15
Rémunération commissaire aux comptes	7 700	7 700
REDEVANCE CMF	7 671	10 371
IMPOT & TAXES	0	44
PUBLICITE & PUBLICATIONS	298	479
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	0	2
Total	15 669	18 596

5- Autres notes aux états financiers

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	4,996	6,007	4,789	5,221	3,732
Charges de gestion des placements	-0,729	-0,876	-0,724	-0,731	-0,502
Revenu net des placements	4,267	5,131	4,065	4,490	3,230
Autres charges	-0,210	-0,222	-0,166	-0,133	-0,169
Résultat d'exploitation (1)	4,056	4,910	3,900	4,357	3,061
Régularisation du résultat d'exploitation	0,041	-0,933	-0,045	-0,591	0,594
Sommes distribuables de l'exercice	4,097	3,977	3,855	3,766	3,655
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,037	0,057	0,297	0,219	-0,156
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,022	0,034	-0,172	-0,115	-0,013
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,034	-0,001	-0,005	-0,004
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	-0,016	0,057	0,124	0,100	-0,173
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,040	4,967	4,023	4,457	2,888
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,016	0,057	0,124	0,100	-0,173
Régularisation du résultat non distribuable	-0,005	-0,001	-0,004	-0,013	-0,051
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,021	0,056	0,119	0,086	-0,224
Distribution de dividendes	0	3,855	3,766	3,655	3,938
Valeur liquidative	105,749	101,673	101,495	101,287	101,089
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,71%	0,71%	0,71%	0,63%	0,59%
Autres charges/actif net moyen	0,20%	0,18%	0,16%	0,11%	0,20%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	3,98%	4,67%	3,77%	3,23%	4,30%

5.2 - Transactions avec les parties liées

- La gestion de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 0,5% HT, payée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2016s'élève à 45 260DT.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 9 052 DT.